



1058, Principale C.P. 9
Albertville (Québec) G0J 1A0
☐: 418 756-3554 ☐: 418 756-3552
☐: albertville@mrcmatapedia.qc.ca

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE

AVIS PUBLIC
DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis de ce qui suit est donné par la soussignée, directrice générale de la municipalité d'Albertville :

QU'IL y aura séance du conseil de la municipalité d'Albertville, le 3 août 2026 à compter de 20h00 à la salle Communautaire située au 1058, rue Principale, à Albertville;

QU'AU cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Identification du site concerné :

130, 8^{ième} Rang Nord

Nature de la demande :

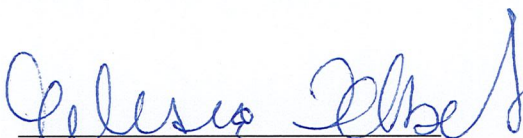
- Permettre que la superficie au sol du bâtiment accessoire excède 75% de la superficie au sol du bâtiment principal et la superficie maximale de 75,00 m², sans excéder 10% de la superficie totale du terrain.
- Permettre que la hauteur maximale excède 5,00 m, sans toutefois excéder celle du bâtiment principal.
- Permettre que la hauteur totale d'une porte de garage excède 2,75 m.

Raison de la demande :

Le propriétaire désire démolir le hangar et le garage près de la résidence pour en construire un neuf plus fonctionnel. Il a besoin d'une grande superficie, porte et hauteur pour pouvoir abriter son tracteur qui fait ±3,05 m de hauteur avec la cabine, donc le bâtiment avec la toiture aura une hauteur d'environ 5,33 m au lieu de 5,00 m sans excéder celle de la résidence qui a un étage et demi. La hauteur de la porte sera de 3,65 m au lieu de 2,75 m la hauteur permise. La résidence a été construite en 1945 et malgré ses agrandissements, elle a une superficie au sol de 83,00 m². La superficie du garage projetée est de 81,75 m², elle ne respecte pas 75% de celle du bâtiment principal qui représente 62,25 m².

QUE tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

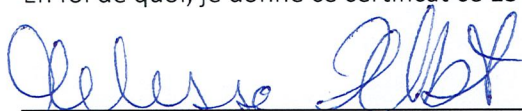
DONNÉ À ALBERTVILLE, CE 13 JUILLET 2026


Mélissa Hébert, directrice générale
et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION
(Cet avis doit être publié au moins 15 jours avant la séance du conseil)

Je soussignée, Mélissa Hébert, Directrice générale/greffière-trésorière de la municipalité d'Albertville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, soit à l'entrée du bureau de poste ainsi que celle du bureau municipal et sur le site internet de la municipalité, le 13 juillet 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13 juillet 2026.


Mélissa Hébert, directrice générale et greffière-trésorière